

***ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C
DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES***

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,
Vu le Chapitre II du Titre VII du Code général de la fonction publique, (Art L.272-1 à L.272-2),
Vu le Chapitre Ier du Titre VIII du Code général de la fonction publique (Art L.281-1 à L.281-3),
Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le procès-verbal de tirage au sort du 6 février 2020, portant attribution partielle des sièges de représentants du personnel à la Commission Consultative de catégorie C,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 23 mai 2022 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics par catégorie,
Vu l'arrêté modificatif portant composition de Commission Consultative Paritaire de Catégorie C en date du 3 janvier 2022,
Considérant la fin du mandat électif de Monsieur André BEVILLE,
Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur André BEVILLE, en qualité de membre titulaire de la Commission Consultative Paritaire de catégorie C,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Consultative Paritaire de catégorie C est modifiée comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires

- Monsieur Alain LECOINTE, Maire de Brûlain, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Monsieur Stéphane BAUDRY, Maire de Saint-Maixent l'École
- Monsieur Roland MORICEAU, Maire de Sainte Gemme
- Madame Maryse CHARRIER, Adjointe au Maire d'Airvault
- Madame Sylvie COUSIN, Vice-Présidente de la Communauté de communes Mellois en Poitou – Adjointe au Maire de Celles-sur-Belle
- Monsieur Hervé LE BRETON, Adjoint au Maire de Parthenay
- Madame Laurence VIOLLEAU, Adjointe au Maire de Vouillé

Suppléants

- Monsieur Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais – Maire de Cerizay
- Monsieur Patrice CESBRON, Conseiller municipal de Thouars
- Monsieur François DELAIRE, Maire de Melleran
- Madame Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Maire déléguée de Oiron
- Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au Maire de Bressuire
- Monsieur Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan
- Monsieur Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet

Représentants du personnel :

Titulaires

- Monsieur Vincent LECOMTE, Agent de maîtrise principal au CIAS Parthenay-Gâtine
- Madame Sylvie LEVEQUE, Adjoint technique à la commune de Fressines
- Madame Esther KABONGO-MUJANAY, Adjoint technique à la commune de Cerizay
- Madame Sylvie LARGEAU, Adjoint technique à la commune de Parthenay
- Madame Carol VERGONI, ATSEM principal 2^{ème} classe au Syndicat de communes Plaine de Courance
- Madame Marie-Nadine VANDENESSE, Auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe au CIAS du Mellois
- Madame Bernadette VIOLLEAU, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la commune de Genneton

Suppléants

- Madame Nathalie BOUDREAU, Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Madame Chloé MOREAU, Auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe au CCAS - EHPAD Résidence Au bon accueil à La Chapelle Saint Laurent
- Madame Natacha BRICET, Agent social au CCAS Courlay
- Madame Cécile REAUD, Adjoint technique à la Commune de Scillé
- Madame Karine BRIAND, Adjoint d'animation territorial à la Communauté de communes Parthenay-Gâtine
- Madame Margot THIEBAUT, Auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe au CCAS – EHPAD Aliénor d'Aquitaine à Coulonges sur l'Autize
- Madame Célia BROTTIER, Adjoint technique à la Communauté de communes Val de Gâtine

ARTICLE 2 :

La Présidence de la Commission Consultative Paritaire de catégorie C est assurée par Monsieur Alain LECOINTE, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des Deux-Sèvres,
- transmis à chaque membre titulaire et suppléant de la commission consultative paritaire de catégorie C

Fait à Saint Maixent L'Ecole, le 15 juin 2022

Le Président,

Alain LECOINTE
SIGNE

Le Président,

– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

– informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

*Signature de l'Autorité territoriale
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,*

Cyrille DEVENDEVILLE
SIGNE

AR-Préfecture de Niort
079-287900344-20220620-17-AU
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 20-06-2022
Publication le : 20-06-2022